

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BENFELD ET ENVIRONS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 31/03/2005.

ORDRE DU JOUR

Le Conseil de la Communauté de Communes de BENFELD et ENVIRONS s'est réuni, en séance ordinaire, le 31/03/2005 à 18 H, sur convocation régulière en date du 22 mars 2005 à l'Hôtel de Ville de BENFELD, sous la présidence de Mme Esther SITTLER, Présidente.

I) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance

II) FINANCES

- 1) Demande d'adoption du compte administratif 2004
 - a) Budget principal « Administration générale »
 - b) Budget annexe « ZAC »
 - c) Budget annexe « Développement local »
 - d) Budget annexe « jeunesse-petite enfance »
 - e) Budget annexe « Cinéma »
 - f) Budget annexe « eau »
 - g) Budget annexe « Assainissement »
 - h) Budget annexe « Ordures ménagères »
 - i) Budget annexe « Voirie »
 - j) Budget annexe « Equipements sportifs, Culturels et Sociaux »
 - k) Budget annexe « Cours d'Eau »
- 2) Demande d'adoption du compte de gestion du receveur 2004
- 3) Affectation des résultats 2004 :
 - a) Budget principal « Administration générale »
 - b) Budget annexe « ZAC »
 - c) Budget annexe « Développement local »
 - d) Budget annexe « jeunesse-petite enfance »

- e) Budget annexe « Cinéma »
- f) Budget annexe « eau »
- g) Budget annexe « Assainissement »
- h) Budget annexe « Ordures ménagères »
- i) Budget annexe « Voirie »
- j) Budget annexe « Equipements sportifs, Culturels et Sociaux »
- k) Budget annexe « Cours d'Eau »

4) Fixation des taux d'imposition pour l'année 2005

- a) taxes additionnelles
- b) Taxe professionnelle de zone (TPZ)

5) Fixation de la part syndicale « Eau » 2005

6) Fixation de la part syndicale « Assainissement » 2005

7) Demande d'adoption du budget primitif 2005

8) Demande d'adoption des subventions 2005

- a) Budget principale « Administration Général »
- b) Budget annexe « Développement Local »
- c) Budget annexe « Espaces-Jeunes »
- d) Budget annexe « Cinéma »

9) Demande d'adoption de l'état de la dette au 1^{er} janvier 2005

III) ASSAINISSEMENT

1) Demande d'adoption du programme d'investissement 2005

- a) Travaux de renforcement du réseau à Sermersheim
- b) Travaux de restructuration du réseau par gainage à Huttenheim
- c) Travaux d'étanchement du bassin de pollution à Kertzfeld
- d) Travaux de conduite de décharge (clapets + régulation) à Westhouse

IV) JEUNESSE PETITE ENFANCE

1) Accueil périscolaire et CLSH à Benfeld : Demande d'adoption de l'avenant N°1 au marché des travaux avec l'entreprise BECKER & SCHNEIDER

2) Accueil périscolaire et CLSH à Benfeld : Demande d'adoption de l'avenant N°1 au marché des travaux avec l'entreprise TECHNICHAUFFE

V) EQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS ET SOCIAUX

1) Commune de Rossfeld, réhabilitation et restructuration du club-house du Football-Club de Rossfeld et de l'école : Demande d'adoption des marchés de travaux

VI) ADMINISTRATION GENERALE

1) Demande de remplacement d'un membre de la Commission d'appel d'offres

VII) ASSAINISSEMENT

1) Equipement de 16 portes de pompage en matériel de télésurveillance : Demande d'adoption de l'avenant N° 1 au marché des travaux avec l'entreprise EVAC EAU

VIII) COURS D'EAU

1) Restauration des berges de la Scheer : Demande d'adoption de l'avenant n° 1 au marché des travaux avec l'entreprise NATURE ET TECHNIQUES

APPEL DES DELEGUES PRESENTS

PRESIDENTE :

Esther SITTLER

VICE-PRESIDENTS :

Jacques HELFTER

Denis SCHULTZ

Auguste SCHNAITER

Claude WISSENMEYER

Robert LUSTIG (pouvoir de M.MESSMER)

CONSEILLER(S) :

André WETZEL

Eric MAYER

Jean-Paul BAUMANN

Robert SCHNEIDER

Michel MEUNIER

Jacques GRUNENWALD (suppléant de Bernard WEBER)
 Lydie SIPP
 Fernand BURCKEL
 Gaston SCHMITT
 Francine FROMENT
 Michel KOCHER (pouvoir de Mme LIMACHER)
 Jean-Claude ROHMER
 Jean-Marie GRUNERT
 Jean-Paul BRUGGER
 Roger KIEFFER
 Rémy WILLMANN
 Suzanne WENDLING
 Léon HAAG

Excusé(es):

Daniel MESSMER
 Bernard WEBER
 Martine LIMACHER

Conseillers en fonction	Conseillers titulaires présents	Conseillers suppléants présents	Pouvoirs	Excusés
26	23	01	02	03

Assistaient en outre à la séance :

Mme Patricia GOELLER, Trésorière
 Mme STRAUSS, Principale du collège de Benfeld
 M. BRAUN, Antenne départementale de Sélestat
 M. MELLIER, SDEA
 M. ROEHRIG, SDEA
 M. HERBER, Lyonnaise des eaux
 M. SCHULTHEISS, Lyonnaise des eaux
 M. TUEFFERD, DNA
 Mesdames et messieurs les membres du conseil municipal de Benfeld

Services internes :

M. Philippe GRUSSENMEYER, Directeur
 Claude LEFEVRE, Directeur adjoint

La Présidente, Esther SITTLER, souhaite la bienvenue aux personnes présentes
 Et ouvre la séance à 18H 15.

M. Robert LUSTIG, en sa qualité de maire de la ville, souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués et des personnes présentes.

I) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Madame la Présidente indique que le code général des collectivités territoriales impose de nommer au moins un membre du conseil pour remplir les fonctions de secrétaire (articles L.5211-1 et L.2121-15).

Monsieur André WETZEL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

II) FINANCES

1) Demande d'adoption du compte administratif 2004

Mme la Présidente s'étant retiré de la séance, M. Léon HAAG, élu président de séance, fait procéder au vote.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE Après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 23 mars 2005 ;

OUI l'exposé de M. Jacques HELFTER, Vice-Président et Président de la Commission des Finances ;

DECIDE

1) DE CONSTATER la concordance avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice, aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

2) DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser ;

ADOPTÉ

3) LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2004, arrêté aux chiffres suivants :

a) Budget principal «Administration Générale»

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total dépenses : 1.060.860,76 €

Total recettes : 1.095.537,15 €

Excédent : 34.676,39 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Total dépenses :	219.543,69 €	
Total recettes :	226.389,73 €	
Excédent :	6.846,04 €	
Solde de clôture en tenant compte du déficit antérieur et des restes à réaliser :		+ 6.128,11 €
b) Budget annexe «ZAC»		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Total dépenses :	247.113,75 €	
Total recettes :	323.142,90 €	
Excédent :	76.029,15 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Total dépenses :	246.777,79 €	
restes à réaliser :		484.124,96 €
Total recettes :	315.760,09 €	
Excédent :	68.982,30 €	
Solde de clôture en tenant compte de l'excédent antérieur et des restes à réaliser :		− 37.730,81 €
c) Budget annexe «Développement Local»		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Total dépenses :	592.572,35 €	
Total recettes :	598.358,11 €	
Excédent :	5.785,76 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Total dépenses :	353.199,40 €	
restes à réaliser :		34.598,22 €
Total recettes :	227.334,18 €	
Déficit :	125.865,22 €	
Solde de clôture en tenant compte de l'excédent antérieur et des restes à réaliser :		+ 373.441,45 €
d) Budget annexe «Jeunesse - Enfance»		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Total dépenses :	527.754,68 €	
Total recettes :	452.932,78 €	
Déficit :	74.821,90 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Total dépenses :	66.555,11 €	
restes à réaliser :		856.051,90 €
Total recettes :	257.239,51 €	
Excédent :	190.684,40 €	
Solde de clôture en tenant compte du déficit antérieur et des restes à réaliser :		− 675.479,59 €
e) Budget annexe «Cinéma»		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Total dépenses :	99.075,60 €	

Total recettes :	121.855,96 €	
Excédent :	22.780,36 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Total dépenses :	36.360,55 €	
Total recettes :	51.973,52 €	
Excédent :	15.612,97 €	
Solde de clôture en tenant compte du déficit antérieur :		− 20.585,18 €
f) <u>Budget annexe «Eau»</u>		
SECTION D'EXPLOITATION		
Total dépenses :	828.880,00 €	
restes à réaliser :		215.519,42 €
Total recettes :	1.254.576,51 €	
restes à réaliser :		70.000,00 €
Excédent :	425.696,51 €	
Résultat de clôture en tenant compte des restes à réaliser :		+ 280.177,09 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Total dépenses :	953.447,13 €	
restes à réaliser :		11.181,85 €
Total recettes :	1.452.429,22 €	
Excédent :	498.982,09 €	
Solde de clôture en tenant compte du déficit antérieur et des restes à réaliser :		+ 165.714,08 €
g) <u>Budget annexe «Assainissement»</u>		
SECTION D'EXPLOITATION		
Total dépenses :	449.973,45 €	
Total recettes :	744.478,03 €	
Excédent :	294.504,58 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Total dépenses :	1.737.309,92 €	
restes à réaliser :		167.336,60 €
Total recettes :	1.503.583,51 €	
Déficit :	233.726,41 €	
Solde de clôture en tenant compte du déficit antérieur et des restes à réaliser :		− 575.583,19 €
h) <u>Budget annexe «Ordures Ménagères»</u>		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Total dépenses :	1.515.210,59 €	
Total recettes :	1.415.596,73 €	
Déficit :	99.613,86 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Total dépenses :	0 €	
Total recettes :	0 €	
Excédent/Déficit :	0 €	
Solde de clôture :		0 €

i) Budget annexe «Voirie»		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Total dépenses :	55.407,65 €	
Total recettes :	55.431,17 €	
Excédent :	23,52 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Total dépenses :	881.962,48 €	
restes à réaliser :		12.675,16 €
Total recettes :	1.440.935,49 €	
Excédent :	558.973,01 €	
Solde de clôture en tenant compte du déficit antérieur et des restes à réaliser :		– 133.041,37 €
 j) Budget annexe «Equipements Sportifs, Culturels et Sociaux»		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Total dépenses :	29.125,82 €	
Total recettes :	29.081,89 €	
Déficit :	43,93 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Total dépenses :	240.212,54 €	
restes à réaliser :		842.015,74 €
Total recettes :	1.175.395,41 €	
Excédent :	935.182,87 €	
Solde de clôture en tenant compte du déficit antérieur et des restes à réaliser :		– 826.347,28 €
 k) Budget annexe «Cours d'Eau»		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Total dépenses :	0 €	
Total recettes :	0 €	
Excédent/Déficit :	0 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Total dépenses :	0 €	
restes à réaliser :		51.422,02 €
Total recettes :	0 €	
Excédent/Déficit :	0 €	
Solde de clôture en tenant compte des restes à réaliser :		– 51.422,02 €

2) Demande d'adoption du compte de gestion du receveur 2004

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE
Après en avoir délibéré,

APRES avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2004 ;

APRES s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2003, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

CONSIDERANT QUE la vérification des comptes et pièces justificatives n'a donné lieu à aucune observation ;

DECIDE

DE DECLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2004 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle, ni observation ni réserve de sa part.

3) Affectation des résultats 2004

a) Budget principal «Administration Générale»

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Après en avoir délibéré,

APRES avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2004 du budget principal «Administration Générale», ce jour ;

STATUANT SUR l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2004 ;

CONSTATANT QUE le compte administratif présente un déficit de fonctionnement de 20.777,95 € ;

DECIDE D'AFFECTER le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE

Déficit antérieur reporté	(report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté	(report à nouveau créditeur)	55.454,34 €
Virement à la section d'investissement		9.700,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	EXCEDENT	
	DEFICIT	20.777,95 €

A) EXCEDENT AU 31/12/2004 (cumulé) 34.676,39 €

Affectation obligatoire

- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)

Déficit résiduel à reporter

- à l'exécution du virement de la section d'investissement

(compte 1068)

6.128,11 €

Solde disponible

28.548,28 €

affecté comme suit :

- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)

- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)
(ligne 002) 28.548,28 €

Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur
pour

B) DEFICIT AU 31/12/2004 (cumulé)

Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)

Reprise sur l'excédent antérieur reporté

Déficit résiduel à reporter - budget primitif 2005

Excédent disponible (voir A - solde disponible)

C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté

4) Fixation des taux d'imposition pour l'année 2005

a) Taxes additionnelles

b) Taxe professionnelle de zone (TPZ)

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 23 mars 2005 ;

DECIDE

1) DE FIXER le produit fiscal attendu des taxes additionnelles à 1.042.340 € pour 2005, correspondant à un coefficient de variation proportionnelle de :

Produit fiscal attendu :	1.042.340,00 €	
	<hr/>	= 1,000000
Produit fiscal de référence :	1.042.340,00 €	

2) DE FIXER LES TAUX D'IMPOSITION 2005 comme suit :

Taxes :

▶ d'habitation	2,51 %	x	1,000000 =	2,51 %
▶ foncière (bâti)	3,00 %	x	1,000000 =	3,00 %
▶ foncière (non bâti)	12,33 %	x	1,000000 =	12,33 %
▶ professionnelle	2,56 %	x	1,000000 =	2,56 %

3) DE REPARTIR les produits des impositions comme suit :

Taxes :

▶ d'habitation				
2,51 %	x	11.665.000 € =		292.792 €
▶ foncière (bâti)				
3,00 %	x	10.614.000 € =		318.420 €
▶ foncière (non bâti)				
12,33 %	x	577.800 € =		71.243 €

‣ **professionnelle**
 2,56 % x 14.058.000 € = **359.885 €**

TOTAL = 1.042.340 €

4) DE FIXER le taux de la taxe professionnelle de zone (TPZ) à **8,96 %** (inchangé) pour 2005 :

Bases prévisionnelles	x	Taux		
807.300 €	x	8,96 %	=	72.334 €

5) Fixation de la part syndicale «Eau» pour 2005

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable de la Commission «Infrastructures» réunie le 16 mars 2005 ;

VU l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 23 mars 2005 ;

DECIDE

DE FIXER la part syndicale «Eau» pour l'année 2005 comme suit :

Bases du budget

- **500.000 m3**
- **3.535 abonnés**
- Consommation moyenne par abonné (référence Insee) : **120 m3**

Part syndicale

- **Tarif proportionnel :** **0,44 € HT/m3** au lieu de 0,38 € HT/m3
 - **Part fixe :** **41,86 € HT/an** au lieu de 36,40 € HT/an
- soit une part syndicale moyenne de **94,66 €** par abonné
 (+ 15,44 %)

La part du Fermier (SEMDEA) s'établit, au 1er janvier 2005, comme suit :

- Tarif proportionnel : 0,40 € HT/m3 au lieu de 0,39 € HT/m3
 - Part fixe : 13,54 € HT/an au lieu de 13,12 € HT/an
- soit une part fermière moyenne de 61,54 € par abonné
 (+ 2,70 %)

Le tarif usager, composé de la part du Fermier et de la part syndicale s'établit donc, pour 2005, comme suit :

- Tarif proportionnel : 0,84 € HT/m3 au lieu de 0,77 € HT/m3
- Part fixe : 55,40 € HT/an au lieu de 49,52 € HT/an

soit un tarif usager moyen de 156,20 € par abonné
(+ 10,06 %)

6) Fixation de la part syndicale «Assainissement» pour 2005

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable de la Commission «Infrastructures» réunie le 10 mars 2005 ;

VU l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 23 mars 2005 ;

DECIDE

DE FIXER la part syndicale «Assainissement» pour l'année 2005 comme suit :

Bases du budget

- ▶ **755.000 m³**
- ▶ **5.000 redevables**
- ▶ Consommation moyenne par abonné : **151 m³**

Part syndicale

- ▶ **Tarif proportionnel :** **0,13 €HT/m³** au lieu de 0,13 €HT/m³
 - ▶ **Part fixe :** **5,79 €HT/an** au lieu de 5,79 €HT/an
- soit une part syndicale moyenne de **25,42 €** par abonné
(+ 0 %)

La part du Fermier (Lyonnaise des Eaux) s'établit, au 1er janvier 2005, comme suit :

- ▶ Tarif proportionnel : **1,06 €HT/m³** au lieu de 0,99 €HT/m³
 - ▶ Part fixe : **43,90 €HT/an** au lieu de 41,34 €HT/an
- soit une part fermière moyenne de **203,96 €** par abonné
(+ 6,88 %)

Le tarif usager, composé de la part du Fermier et de la part syndicale s'établit donc, pour 2005, comme suit :

- ▶ Tarif proportionnel : **1,19 €HT/m³** au lieu de 1,12 €HT/m³
 - ▶ Part fixe : **49,69 €HT/an** au lieu de 47,13 €HT/an
- soit un tarif usager moyen de **229,38 €** par abonné
(+ 6,08 %)

7) Demande d'adoption du budget primitif 2005

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Après en avoir délibéré,

VU le débat d'orientation budgétaire du 10 mars 2005 ;

VU l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 23 mars 2005 ;

ADOPTE

LE BUDGET PRIMITIF 2005 aux chiffres suivants :

Budget principal «Administration Générale»

Dépenses de fonctionnement :	1.270.535,00 €	
Recettes de fonctionnement :		1.270.535,00 €
Dépenses d'investissement :		382.342,00 €
Recettes d'investissement :		382.342,00 €

Budget annexe «ZAC»

Dépenses de fonctionnement :	78.832,00 €	
Recettes de fonctionnement :		78.832,00 €
Dépenses d'investissement :		2.178.759,46 €
Recettes d'investissement :		2.178.759,46 €

Budget annexe «Développement Local»

Dépenses de fonctionnement :	486.712,00 €	
Recettes de fonctionnement :		486.712,00 €
Dépenses d'investissement :		2.903.000,00 €
Recettes d'investissement :		2.903.000,00 €

Budget annexe «Jeunesse - Enfance»

Dépenses de fonctionnement :	725.413,00 €	
Recettes de fonctionnement :		725.413,00 €
Dépenses d'investissement :		916.953,00 €
Recettes d'investissement :		916.953,00 €

Budget annexe «Cinéma»

Dépenses de fonctionnement :	52.075,00 €	
Recettes de fonctionnement :		52.075,00 €
Dépenses d'investissement :		24.010,00 €
Recettes d'investissement :		24.010,00 €

Budget annexe «Ateliers-Relais»

Dépenses de fonctionnement :	139.380,00 €	
Recettes de fonctionnement :		139.380,00 €
Dépenses d'investissement :		89.380,00 €
Recettes d'investissement :		89.380,00 €

Budget annexe «Eau»

Dépenses d'exploitation :		2.480.000,00 €
Recettes d'exploitation :		2.480.000,00 €
Dépenses d'investissement :		1.720.000,00 €
Recettes d'investissement :		1.720.000,00 €

Budget annexe «Assainissement»

Dépenses d'exploitation :		702.700,00 €
Recettes d'exploitation :		702.700,00 €
Dépenses d'investissement :		2.080.300,00 €
Recettes d'investissement :		2.080.300,00 €

Budget annexe «Ordures Ménagères»

Dépenses de fonctionnement :	1.646.000,00 €	
Recettes de fonctionnement :		1.646.000,00 €
Dépenses d'investissement :		0,00 €
Recettes d'investissement :		0,00 €

Budget annexe «Voirie»

Dépenses de fonctionnement :	52.650,00 €	
Recettes de fonctionnement :		52.650,00 €
Dépenses d'investissement :		292.600,00 €
Recettes d'investissement :		292.600,00 €

Budget annexe «Equipements Sportifs, Culturels et Sociaux»

Dépenses de fonctionnement :	30.600,00 €	
Recettes de fonctionnement :		30.600,00 €
Dépenses d'investissement :		1.727.230,00 €
Recettes d'investissement :		1.727.230,00 €

Budget annexe «Cours d'Eau»

Dépenses de fonctionnement :	0,00 €	
Recettes de fonctionnement :		0,00 €
Dépenses d'investissement :		142.357,00 €
Recettes d'investissement :		142.357,00 €

8) Demande d'adoption des subventions 2005**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 23 mars 2005 ;

DECIDE**DE VOTER**, dans le cadre du budget primitif 2005, les subventions et fonds de concours suivants :**a) Budget principal «Administration Générale»****▶ Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)**

- contribution forfaitaire à l'investissement au Centre de Secours de BENFELD :	15.329,00 €
- contribution forfaitaire au fonctionnement du Centre de Secours de BENFELD :	44.982,00 €

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6553.

ADOPTE À L'UNANIMITE

▶ **Commune de ROSSFELD**

- subvention d'équipement pour l'aménagement
du hall "HURSTEL" en complexe associatif et pour
la réhabilitation du club-house de football :

137.200,00 €

Les crédits nécessaires sont inscrits aux articles
6742, 7918, 4815 et 1641.

ADOPTE À L'UNANIMITE

▶ **Commune de HUTTENHEIM**

- subvention pour le Centre de Première Intervention :

133,03 €

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65714.

ADOPTE À L'UNANIMITE

▶ **Commune de KOGENHEIM**

- subvention pour le Centre de Première Intervention :

485,45 €

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65714.

ADOPTE À L'UNANIMITE

▶ **Commune de SAND**

- subvention pour le Centre de Première Intervention :

164,46 €

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65714.

ADOPTE À L'UNANIMITE

▶ **Commune de WITTERNHEIM**

- subvention pour le Centre de Première Intervention :

946,87 €

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65714.

ADOPTE À L'UNANIMITE

▶ **Syndicat de DEpollution de la Nappe PHREatique
(SYNDENAPHE)**

- subvention de fonctionnement :

21.070,00 €

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65735.

ADOPTE À L'UNANIMITE

▶ **Collège «Robert SCHUMAN» de BENFELD**

- subvention en faveur du Projet d'Etablissement :

6.100,00 €

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65737.

ADOPTE À L'UNANIMITE

b) Budget annexe «Développement Local»

▶ **Propriétaires**

- subventions pour travaux dans le cadre
de la mise en valeur du patrimoine bâti :

20.000,00 €

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6572.

ADOPTE À L'UNANIMITE

- ▶ **Office de Tourisme de BENFELD et ENVIRONS**
 - subvention de fonctionnement au titre des postes permanents : 77.000,00 €
 - subvention de fonctionnement au titre du fonctionnement et de l'animation : **18.000,00 €**
 - subvention de fonctionnement au titre du développement de la randonnée nautique : 2.000,00 €

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574.
ADOPTÉ À L'UNANIMITE

- ▶ **Association de Développement de l'Alsace Centrale (ADAC) de SELESTAT**
 - subvention de fonctionnement : 11.000,00 €

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574.
ADOPTÉ À L'UNANIMITE

- ▶ **Mission Locale Jeunes de SELESTAT**
 - subvention de fonctionnement : 7.588,00 €

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574.
ADOPTÉ À L'UNANIMITE

- ▶ **Association du Bas-Rhin d'Aide aux Personnes Agées (ABRAPA) de STRASBOURG**
 - subvention de fonctionnement au titre du portage de repas à domicile : 13.000,00 €

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574.
ADOPTÉ À L'UNANIMITE

- ▶ **Association REAGIR de BENFELD**
 - subvention de fonctionnement : 6.000,00 €

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574.
ADOPTÉ À L'UNANIMITE

- ▶ **Association ALSACE CENTRALE INITIATIVES de SELESTAT**
 - subvention de fonctionnement : 2.320,00 €

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574.
ADOPTÉ À L'UNANIMITE

- ▶ **Association des Apiculteurs**
 - subvention pour l'acquisition du premier équipement : 8.400,00 €

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574.
ADOPTÉ À L'UNANIMITE

- ▶ **Communauté de Communes de SELESTAT**
 - subvention pour l'aménagement d'un Espace de Promotion Touristique : 12.000,00 €

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574.
ADOPTÉ À L'UNANIMITE

c) Budget annexe «Jeunesse - Enfance»

▶ **Association «ESPACE-JEUNES»**

- subvention de fonctionnement au titre du coût des postes : **76.000,00 €**
 - subvention de fonctionnement au titre de l'animation et du fonctionnement : **22.500,00 €**
 - subvention de fonctionnement au titre des postes d'animateurs dans le cadre du Contrat Temps Libre (CTL) : **70.000,00 €**
 - subvention de fonctionnement au titre de l'animation et du fonctionnement dans le cadre du Contrat Temps Libre (CTL) : **26.200,00 €**
 - subvention de fonctionnement au titre des frais de formation dans le cadre du Contrat Temps Libre (CTL) : **3.350,00 €**
- Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574.

ADOPTE À L'UNANIMITE

d) Budget annexe «Cinéma»

▶ **Association «ERSTEIN-CINEMA»**

- subvention annuelle de fonctionnement : **15.000,00 €**
- Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574.

ADOPTE À L'UNANIMITE

9) Demande d'adoption de l'état de la dette au 1er Janvier 2005

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 23 mars 2005 ;

ADOPTE

L'ETAT DE LA DETTE au 1er janvier 2005, arrêté aux chiffres suivants :

BUDGET	DETTE EN CAPITAL au 1er janvier 2005
Administration Générale	467.883,45 €
ZAC	0,00 €
Ateliers-Relais	628.987,05 €
Développement Local	552.183,48 €
Jeunesse - Enfance	246.975,62 €

Cinéma	325.207,20 €
BUDGET	DETTE EN CAPITAL
	au 1er janvier 2005
Eau	2.024.478,77 €
Assainissement	947.859,58 €
Ordures Ménagères	0,00 €
Voirie	1.222.298,79 €
Equipements Sportifs, Culturels et Sociaux	626.765,33 €
Cours d'Eau	0,00 €

III) ASSAINISSEMENT

1) Demande d'adoption du programme d'investissement 2005

a) Travaux de renforcement du réseau à SERMERSHEIM, rue des Vosges, rue des Charpentiers et rue des Meuniers

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE
Après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable de la Commission «Infrastructures» réunie le 10 Mars 2005 ;

DECIDE

1) D'ADOPTER la réalisation des travaux de renforcement du réseau d'assainissement à SERMERSHEIM, rue des Vosges, rue des Charpentiers et rue des Meuniers, pour un montant estimatif des travaux de :

- rue des Vosges :	69.500 €
- rue des Charpentiers et rue des Meuniers :	86.000 €
	<u>total = 155.500 €</u>

2) D'ADOPTER le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	155.500 €
RECETTES	155.500 €
<i>Autofinancement :</i>	155.500 €

3) DE SOLLICITER l'aide financière du département ;

4) D'AUTORISER MME LA PRESIDENTE à lancer la procédure de marché public.

b) Travaux de restructuration du réseau par gainage à HUTTENHEIM, rue Victor Hugo et rue Kennedy, et à KOGENHEIM, rue du Rhin

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable de la Commission «Infrastructures» réunie le 10 Mars 2005 ;

DECIDE

1) D'ADOPTER la réalisation des travaux de restructuration du réseau par gainage à HUTTENHEIM, rue Victor Hugo et rue Kennedy, et à KOGENHEIM, rue du Rhin, pour un montant estimatif des travaux de :

- rue Victor Hugo à HUTTENHEIM :	60.500 €
- rue Kennedy à HUTTENHEIM :	80.500 €
- rue du Rhin à KOGENHEIM :	70.500 €
	<u>total = 211.500 €</u>

2) D'ADOPTER le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	211.500 €
RECETTES	211.500 €
<i>Emprunt :</i>	211.500 €

3) DE SOLLICITER l'aide financière du département ;

4) D'AUTORISER MME LA PRESIDENTE à lancer la procédure de marché public.

c) Travaux d'étanchement du bassin de pollution à KERTZFELD

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable de la Commission «Infrastructures» réunie le 10 Mars 2005 ;

DECIDE

1) D'ADOPTER la réalisation des travaux d'étanchement du bassin de pollution à KERTZFELD, pour un montant estimatif des travaux de 24.200 € ;

2) D'ADOPTER le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	24.200 €
RECETTES	24.200 €
<i>Autofinancement :</i>	24.200 €

3) DE SOLLICITER l'aide financière du département ;

4) D'AUTORISER MME LA PRESIDENTE à lancer la procédure de marché public.

d) Travaux de conduite de décharge (clapets+régulation) à WESTHOUSE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable de la Commission «Infrastructures» réunie le 10 Mars 2005 ;

DECIDE

1) D'ADOPTER la réalisation des travaux de conduite de décharge (clapets+régulation) à WESTHOUSE, pour un montant estimatif des travaux de 293.000 € ;

2) D'ADOPTER le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	293.000 €
RECETTES	293.000 €
<i>Emprunt :</i>	<i>293.000 €</i>

3) DE SOLLICITER l'aide financière du département ;

4) D'AUTORISER MME LA PRESIDENTE à lancer la procédure de marché public.

IV) JEUNESSE-PETITE ENFANCE

1) Accueil périscolaire et CLSH à BENFELD :Demande d'adoption de l'avenant n° 1 au marché des travaux avec l'entreprise BECKER&SCHNEIDER

Dans le cadre de la construction d'un accueil périscolaire et CLSH à BENFELD il a été estimé nécessaire de remplacer le lave-vaisselle semi professionnel prévu au marché par un lave-vaisselle professionnel à capot.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU L'AVIS FAVORABLE de la Commission d'Appel d'Offres réunie ce jour ;
ADOpte l'avenant n°1, d'un montant de 3.979,30 € Hors Taxes, au marché des travaux passé avec l'entreprise BECKER&SCHNEIDER, 3, rue des Menuisiers,

67460 SOUFFELWEYERSHEIM, au titre des travaux (lot électricité) de construction d'un accueil périscolaire et CLSH à BENFELD.

Le montant Hors Taxes du marché passe ainsi de 46.004,06 € à 49.983,36 € (+8,65%).

AUTORISE Mme LA PRESIDENTE ou son représentant à signer cet avenant.

2) Accueil périscolaire et CLSH à BENFELD : Demande d'adoption de l'avenant n° 1 au marché des travaux avec l'entreprise TECHNICHAUFFE.

Dans le cadre de la construction d'un accueil périscolaire et CLSH à BENFELD il a été estimé nécessaire de remplacer le lave-vaisselle semi professionnel prévu au marché par un lave-vaisselle professionnel à capot. Ce remplacement a une répercussion sur le lot chauffage. Il implique un changement de hotte et une adaptation de la ventilation.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte l'avenant n°1, d'un montant de 166,58 € Hors Taxes, au marché des travaux passé avec l'entreprise TECHNICHAUFFE, Parc d'Activités des Nations, 67230 BENFELD, au titre des travaux (lot chauffage/VMC) de construction d'un accueil périscolaire et CLSH à BENFELD.

Le montant Hors Taxes du marché passe ainsi de 41.821,00 € à 41.987,58 € (+0,4%).

AUTORISE Mme LA PRESIDENTE ou son représentant à signer cet avenant.

V) EQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS ET SOCIAUX (Maîtrise d'ouvrage déléguée)

1) Commune de ROSSFELD, réhabilitation et restructuration du club-house du Football-club de Rossfeld et de l'école Demande d'adoption des marchés de travaux

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

LES MARCHÉS DE TRAVAUX ci-dessous définis ;

AUTORISE

MME LA PRÉSIDENTE ou son représentant à signer les marchés de travaux ci-dessous énumérés :

N° lot	Désignation du lot	Entreprise attributaire	Montant Hors Taxes
1	Gros oeuvre	OLRY	89.911,79 €
2	Charpente métallique	WILHELM	23.000,00 €
3	Couverture Bac Acier - Zinguerie	T B I	22.620,89 €
4	Menuiserie Extérieure PVC	HILZINGER	6.099,95 €

N° lot	Désignation du lot	Entreprise attributaire	Montant Hors Taxes
5	Menuiserie Extérieure Alu	ALURHIN	7.656,00 €
6	Menuiserie Intérieure Bois	STRUB	2.740,80 €
7	Electricité	VITELEC	20.000,95 €
9	Faux-Plafonds	LR-FAUX PLAFONDS	7.362,30 €
10	Isolation / Chape	PROTEC BETON	8.585,00 €

VI) ADMINISTRATION GENERALE

1) Demande de remplacement d'un membre de la Commission d'appel d'offres

Mme la PRESIDENTE expose que M. Denis SCHULTZ souhaite se retirer de la Commission d'appel d'offres en raison de son emploi du temps chargé. Elle propose M. Michel KOCHER pour le remplacer

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE :

VU le Code général des collectivités territoriales
VU le Code des marchés publics

M. Michel KOCHER en remplacement de M. Denis SCHULTZ, comme membre titulaire.

La Commission d'appel d'offres se compose désormais ainsi :

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Robert LUSTIG	Mme Lydie SIPP
M. Robert SCHNEIDER	M. Fernand BURCKEL
M. Auguste SCHNAITER	M. Jean-Claude ROHMER
M. Michel KOCHER	M. Jean-Paul BRUGGER
M. Léon HAAG	M. Roger KIEFFER

VII) ASSAINISSEMENT

1) Equipement de 16 postes de pompage en matériel de télésurveillance
Demande d'adoption de l'avenant n° 1 au marché des travaux
avec l'entreprise EVAC EAU

M. Auguste SCHNAITER, Vice-Président, expose à l'assemblée que l'objet de l'avenant est de modifier la masse globale des travaux prévus au marché initial par la prise en compte des éléments suivants :

1) déduction des travaux Faubourg du Rhin à BENFELD pour un montant de 903,85 € HT, travaux réalisés directement par France Télécom

2) prise en compte de travaux supplémentaires exécutés par le Titulaire, à savoir :

- câblages complémentaires à HUTTENHEIM (lagune) et au bassin de dépollution (BOP) à SAND, pour permettre la prise en compte d'informations complémentaires (montant : 1 019,29 € HT)

- fourniture et pose d'une armoire de commande supplémentaire rue d'Obernai à HUTTENHEIM (montant : 2 275,00 € HT)

Montant de l'avenant : **2 390,44 € HT,**
soit 2 858,98 € TTC
(4,73 % du marché)

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

L'AVENANT N° 1, d'un montant de 2 390,44 € Hors Taxes, au marché des travaux passé avec l'entreprise EVAC EAU au titre de l'équipement de 16 postes de pompage en matériel de télésurveillance.

Le montant Hors Taxes du marché passe ainsi de 50 497,75 € à 52 888,19 € (+ 4,73 %).

AUTORISE

MME LA PRESIDENTE à signer cet avenant.

VIII) COURS D'EAU

1) Restauration des berges de la Scheer : Demande d'adoption de l'avenant n° 1 au marché des travaux avec l'entreprise NATURE ET TECHNIQUES

M. Auguste SCHNAITER, Vice-Président, expose à l'assemblée que les travaux de restauration de la ripisylve sur les berges de la Scheer (programme 2004) vont prochainement arriver à échéance.

Considérant les travaux qui restent encore à exécuter pour mener à bien cette partie du marché, il ressort d'un bilan prévisionnel que les interventions de NATURE ET TECHNIQUES dépasseront les estimations de base (nombre d'heures plus important lié à une végétation très dense sur KERTZFELD, KOGENHEIM et WESTHOUSE).

S'agissant de la restauration de la ripisylve, le dépassement est estimé à 8.015 Euros HT, se décomposant comme suit :

- 19 jours de bûcheron à 185,00 € HT = 3.515,00 € HT
- 10 jours de tracteur forestier à 450,00 € HT = 4.500,00 € HT

Il s'agirait de ce fait de prévoir un avenant n° 1 au marché, sachant que les dépenses supplémentaires susvisées pourront être intégrées dans les aides déjà octroyées par les organismes co-financeurs, à savoir :

Montant de l'avant-projet :	53.850,00 € HT
Montant du marché de base :	42.995,00 € HT
Frais d'ingénierie :	2.800,00 € HT
	<u>Total = 45.795,00 € HT</u>

	Montant retenu HT	Taux	Montant de l'aide
Conseil Général	53.850 €	40 %	21.540 €
Agence de l'Eau	52.300 €	40 %	21.000 €

Les autres interventions (protection des berges, curage) n'auront quant à elles aucune incidence financière supplémentaire.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 mars 2005

ADOPTE

L'AVENANT N° 1, d'un montant de 8.015,00 € Hors Taxes, au marché des travaux n° SEL04726RIV011 passé avec l'entreprise NATURE ET TECHNIQUES,

5, rue des Tulipes, 67600 MUTTERSHOLTZ, au titre des travaux de restauration des berges de la Scheer.

Le montant Hors Taxes du marché passe ainsi de 42.995,00 € à 51.010,00 € (+ 18,64 %).

AUTORISE MME LA PRESIDENTE à signer cet avenant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme la Présidente à 19h30.

La Présidente,
Sénateur du Bas-Rhin,
Esther SITTLER.

Le Secrétaire Elu,

André WETZEL
Conseiller.

Le Secrétaire Administratif,

Philippe GRUSSENMEYER
Directeur.